

## Coupe de l'Amitié Corporative des Deux-Sèvres

Siège social : HOTEL DE LA VIE ASSOCIATIVE, 12 RUE JOSEPH CUGNOT - 79000 NIORT Association régie par la loi de 1901 -- Site internet : www.cacds.fr

## DEMANDE D'ADHESIONS BADMINTON Saison 2024 - 2025

Nom de l'Equipe :	FRONTENAY ROHAN ROHAN 2
Nom et Prénom du capitaine :	DUCOS Mathieu
Nom et Prénom du vice-capitaine :	DEBAUD Gaël

	Nom et Prénom de l'adhérent(e)	Date de naissance	Classé(e) FFBad	Photo de l'adhérent	Signature
1	Cécile Prunier	10/04/1982	Non	A STATE OF THE STA	
2	Adeline Chacun	10/11/1999	Non		
3	Sébastien Tenain	20/12/1968	Oui	1 3x 10x 1	
4	Mathieu Ducos	02/05/1977	Non		
5	Olivier Trouillon	06/12/1979	Non		

6	Ludovic Planckeel	27/06/1976	Non	
7	Julien Dugast	01/09/1972	Non	
8	Gael Debaud	24/01/1981	Non	
9	Thomas Lebrault	09/12/1984	Non	
10	Florence Fontaine	17/05/1973	Non	
11	Edouard Le Vely	21/10/1993	Non	
12	Estelle Mesnard	22/10/1979	Non	

Chaque adhérent reconnait avoir pris connaissance des articles 18 et 24, alinéa 3 des règlements généraux de la C.A.C.D.S. rappelés cidessous, et reconnait les accepter en signant la demande d'adhésion.

Article 18: Conformément à l'article L 321-1 du code du sport, la C.A.C.D.S. s'engage à souscrire une assurance de responsabilité civile, au nom et pour le compte des membres du bureau, de ses adhérents, ainsi que de toute personne bénévole ou non participant à ses activités. Conformément à l'article L 321-4 du code du sport, la C.A.C.D.S. informe l'ensemble de ses adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du badminton peut les exposer. Cette information est précisée et portée à la connaissance des adhérents sur le document « Demande de cartes d'adhésion » contresigné par l'ensemble des adhérents. La C.A.C.D.S. décline toute responsabilité en cas de non-respect de cet alinéa par les adhérents.

Article 24, al. 3: Dans l'hypothèse où la loi l'y oblige, tout adhérent s'engage à posséder un certificat médical valable en début de saison. A ce titre, le capitaine ou responsable de l'équipe déclare sur l'honneur être en possession de l'ensemble des certificats médicaux déclarant apte à la pratique du badminton les joueurs et joueuses adhérents à l'association C.A.C.D.S. pour la saison. La C.A.C.D.S. n'est pas responsable de l'absence d'un certificat médical.

Date: 28/12/2024 Signature du capitaine: